Charte de l’adhérent

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,

Lorsque la cotisation de 40 € tu paieras.

Ainsi, à un projet social d’insertion tu participeras.

T’abonner à un panier de légumes hebdomadaires tu pourras,

Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.

Abonné€ au panier, les 3 engagements suivants tu respecteras :

1. **Pour un an minimum tu t’engageras**

45 paniers dans l’année tu récupèreras

Si toi-même tu ne peux pas, avec ton voisin tu t’arrangeras.

Après un an de présence, arrêter tu pourras

Mais au moins 1 mois à l’avance tu préviendras.

1. **Les paiements de début de mois tu effectueras**

La somme de 540.00 € ou 922.50 € selon le panier, dans l’année, tu règleras.

Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

1. **A chacune de tes absences, une semaine avant tu préviendras.**
2. **Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu ramèneras.**

Pour toute critique, écouté tu seras,

Et la communication pour tout problème tu favoriseras

(de compliments – s’il y en a) – avare tu ne seras pas !

A la vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.

Ainsi, la date de l’Assemblée Générale dans ton agenda tu noteras.

Et parfois, t’armer d’une bêche tu devras !

Rencontrer les salariés tu essaieras

Car connaître et respecter leur travail satisfaction t’apportera

Tout au long de l’année, été comme hiver, le projet social à l’esprit tu garderas !

En signant cette charte,

 tu t’engageras :………………………………………………..